



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 07 juillet 2026

Prévention des feux de forêts : passage en **risque modéré et levée des interdictions à compter du 08 juillet dans le Bas-Rhin**

Au regard de l'amélioration des conditions météorologiques et de la diminution du risque de feux de forêt dans le département du Bas-Rhin avec le passage en risque modéré, **les interdictions prévues par l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2026 sont levées à compter de ce mercredi 8 juillet.**

Par conséquent, les feux de cuisson ainsi que les feux de camp, de bivouac et d'agrément sont à nouveau autorisés dans les bois et forêts et à moins de 200 mètres de ceux-ci, s'ils sont réalisés sur les équipements dédiés ou espaces aménagés. Les feux d'artifice et feux traditionnels ou événementiels sont autorisés au-delà d'une distance de 50 mètres des bois et forêts.

La situation demeure toutefois évolutive. Le niveau de risque de feux de forêt est suivi quotidiennement par les services de l'État. En fonction de l'évolution des conditions météorologiques, notamment de la chaleur, de la sécheresse et du vent, les mesures de prévention pourront être adaptées si la situation l'exige.

Le préfet du Bas-Rhin rappelle que près de neuf incendies sur dix sont d'origine humaine. Le respect de ces mesures et l'adoption de comportements responsables sont essentiels pour prévenir les départs de feu et protéger les personnes, les biens et les espaces naturels.

Plus d'informations sur : <https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Presentation-des-differents-risques/Risque-feux-de-foret/La-lutte-contre-les-feux-de-foret-dans-le-Bas-Rhin>

Suivi de l'évolution du risque "Feux de forêt" dans le Bas-Rhin :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Presentation-des-differents-risques/Risque-feux-de-foret/Carte-Suivi-de-l-evolution-du-risque-Feux-de-foret-dans-le-Bas-Rhin>

Contact presse

Service de la Communication Interministérielle
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 06 45 59 26 76
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](https://www.facebook.com/PrefetGrandEstBasRhin)

 [@Prefet67](https://twitter.com/Prefet67)

 [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](https://www.linkedin.com/company/Préfecture-de-la-région-Grand-Est-préfecture-du-Bas-Rhin)